



Fiche d'inscription 2025-2026

ALV – 5 rue Jean Pellet 69300 Caluire-et-Cuire

Adhérent

Nom : _____

Courriel : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance
(pour les mineurs) : _____

Téléphone portable : _____

Activité

Activité : _____

Cocher si besoin d'une attestation

Jour de la semaine : _____

Prix (hors cotisation) : _____

Horraire : _____

Cotisation : _____
(9€ par personne pour une ou plusieurs activités)

Total à payer par chèque à l'ordre de l'ALV : _____

Informations

Merci d'inscrire au dos du chèque le nom de l'adhérent, l'activité concernée. Merci d'envoyer votre inscription (1 activité = 1 fiche + 1 chèque) par courrier **UNIQUEMENT** aux coordonnées suivantes :

Amicale Laïque de Vassieux - 5 rue Jean Pellet 69300 Caluire-et-Cuire

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. »

N'OUBLIEZ PAS ! Une réduction de 10% est accordée à partir de la 3ème inscription pour les membres d'une même famille pour la même année (la réduction porte sur l'activité la plus chère).

Autorisations

J'autorise l'Amicale Laïque de Vassieux à photographier mon enfant dans le cadre des activités proposées par l'association à des fins de communication propre et hors utilisation publicitaire.

Oui

Non

Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur est disponible sur le site <https://www.alvassieux.fr/asso> ou via le QRCode ci-dessous. En particulier, nous attirons votre attention sur l'article 6 du règlement intérieur qui précise les modalités de règlement de la cotisation :

La part adhésion à l'association (9€), doit être acquittée avant toute participation à une activité, y compris pour un cours d'essai. Elle permet l'accès à deux cours d'essai maximum, après accord d'un membre du bureau de l'association, selon les places disponibles.



La part inscription aux activités, doit être réglée en totalité à l'inscription. En cas de désistement, les règles suivantes s'appliquent au remboursement de la part « inscription aux activités » de la cotisation :

- si le désistement intervient avant le 1er septembre, **des frais de dossier de 20 euros seront retenus,**
- si le désistement a lieu après le deuxième cours effectif de l'activité (que l'adhérent y ait assisté ou non), **50 % du montant de la part inscription à l'activité sera facturée.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 31 octobre de la saison en cours.

M. et/ou Mme _____, responsable légal de _____ déclare(nt) avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'association.

Date : _____

Signature